

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 novembre 2022, à 10h30

<p>Objet :</p> <p>DELEGATION DE L'EXERCICE DES DROITS DE PREEMPTION URBAIN ET DE PRIORITE</p> <p>Le nombre de membres en exercice est de : 9</p> <p>Délibération n° : 2022-18</p>	<p>Le Conseil d'Administration de la Société IZYSYNDIC s'est réuni au 2 rue du Docteur Sanières à Toulouse, sous la présidence de Madame Emmanuelle LASSALLE-MICHEL.</p> <p>Présents : Mesdames Emmanuelle LASSALLE-MICHEL – Christine PEIFFER (Représentante permanente d'ALI) – Sophie PLOUGASTEL (Représentante permanente de la CEMP) – Françoise CADARS (Représentante permanente de la Cité Jardins) – Christelle DUBERTRAND (Administratrice Salariés) – Monsieur Jacques SUCHEL (Représentant permanent de Maisons Claires)</p> <p>Sont représentés : Philippe PACHEU (Représentant permanent de Promologis) pouvoir à Françoise CADARS – Thierry SURE (Représentant permanent 3F Occitanie) pouvoir à Emmanuelle LASSALLE-MICHEL</p> <p>Est absent excusé : Monsieur Joris RESPAUD (Administrateur Utilisateurs)</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Depuis la loi n°2015-990 du 6 août 2015, dans toute commune, le titulaire du droit de préemption urbain ou du droit de priorité peut déléguer son droit aux organismes d'habitation à loyer modéré, conformément à l'article L.211-2 du Code de l'urbanisme.

L'organe compétent pour exercer, par suite d'une telle délégation, au nom de la société, le droit de préemption urbain et le droit de priorité prévu par le code de l'urbanisme est le Conseil d'Administration. L'exercice du droit de préemption urbain et de priorité peut être délégué au directeur général ou à des directeurs par le Conseil d'Administration.

Compte tenu des courts délais de procédure, le Conseil d'Administration ne peut pas se réunir à l'occasion de chaque notification de délégation du droit de préemption urbain ou du droit de priorité. Il est ainsi proposé que le Conseil d'Administration délègue à Madame Marie-Sophie SENTENAC, Directrice Générale et à Madame Christelle DUBERTRAND, Directrice, l'exercice au nom de la Société des droits de préemption urbain et de priorité dont elle serait délégataire, conformément aux dispositions des articles L211-2 et R211-5 du Code de l'urbanisme.

Par ailleurs, en sa qualité de filiale de la société PROMOLOGIS, IZYSYNDIC bénéficie de l'appui de sa maison mère pour l'exercice de diverses prestations de gestion et d'assistance administrative et technique.

Dans ces conditions, il est également proposé que le Conseil d'Administration délègue à Monsieur Nicolas ROCHE et Monsieur Fabrice SABATHIER, tous deux Directeurs au sein de la société PROMOLOGIS, l'exercice au nom de la société IZYSYNDIC des droits de préemption urbain et de priorité dont elle serait délégataire.

Il sera rendu compte de l'exercice des droits de préemption et de priorité au Conseil d'administration au moins une fois par an.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

IzySyndic 
Groupe ActionLogement

La présente délégation de pouvoir fera l'objet d'une publication de nature à la rendre opposable aux tiers.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, délègue à Mesdames Marie-Sophie SENTENAC, Directrice Générale et Christelle DUBERTRAND, Directrice d'IZYSYNDIC ainsi qu'à Messieurs Nicolas ROCHE et Fabrice SABATHIER, Directeurs de PROMOLOGIS l'exercice des droits de préemption urbain et de priorité dont la Société serait délégataire, aux conditions qui lui ont été présentées.

Pour extrait certifié conforme à l'original
A Toulouse, le 21 décembre 2022


Marie-Sophie SENTENAC
Directrice Générale